DENOMINATION DE L'OPCVM MAROC OPPORTUNITE

FORME JURIDIQUE Fonds Commun de Placement

NOTE D'INFORMATION

Préparée par le gestionnaire SOGECAPITAL GESTION

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence. VI 1921-2015 12002....en date du 32. 1.2012.

La présente note d'information a été préparée par le gestionnaire SOGECAPITAL GESTION, représenté par Mme Amale CHRAIBI en sa qualité de Président du Directoire, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Hassan BOULAKNADAL

Directeur Général

5.0

NB 63

I Présentation de l'OPCVM

Dénomination sociale : MAROC OPPORTUNITE

Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000037301

- Date et référence de l'agrément : 10 Novembre 2011 sous la référence AG/OP/045/2011

Siège social : 55, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Durée de vie : 99 ans

Exercice social : 1^{er} Janvier au 31 Décembre

Apport initial : 1.000.000,00 Dhs
 Valeur liquidative d'origine : 1.000,00 Dhs
 Durée de placement recommandée : 3 ans minimum
 Promoteurs : La Marocaine vie

- Souscripteurs concernés : La Marocaine vie

Gestionnaire : SOGECAPITAL GESTION

Etablissement dépositaire
 Teneur de comptes
 Société Générale Marocaine de Banques (SGMB)
 Société Générale Marocaine de Banques (SGMB)

- Commercialisateur : SOGECAPITAL GESTION et réseau Société Générale

Marocaine des Banques

Commissaire aux comptes : M. Nawfal AMAR du Cabinet A. Saaidi et Associés

II Caractéristiques financières de l'OPCVM

Classification : FCP « Diversifié ».

Indice de référence : 50% Indice MBI Global et 50% Indice MASI Flottant

Stratégie d'investissement :

L'OPCVM sera investi au maximum à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, parts d'organismes de placement en capital risque, parts de fonds commun de titrisation et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

Par ailleurs le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif à des opérations de placement portant sur des actifs libellés en devises à l'étranger dans le respect des conditions règlementaires en vigueur.

L'objectif du FCP est d'optimiser pour ses souscripteurs le couple risque-rendement, à travers des investissements en produits de taux et une diversification en actions.

Le fonds **Maroc Opportunité** a pour objectif d'assurer un rendement optimal à moyen et long terme à travers des investissements en produits de taux et une diversification en actions.

III Modalités de fonctionnement

Date de commercialisation de l'OPCVM: dès publication de la note d'information.

 Périodicité de calcul de la valeur liquidative : chaque vendredi ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré qui suit.



- Modalités de diffusion de la valeur liquidative: la valeur liquidative est affichée le 1^{er} jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de SOGECAPITAL GESTION. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative: les principes d'évaluation de l'OPCVM sont identiques à ceux prévus dans la circulaire n°02/04 relative aux conditions d'évaluation des titres apportés à un OPCVM ou détenus par lui.
- Modalités de souscription et de rachat: Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous:
 - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de SOGECAPITAL GESTION et auprès du réseau Société Générale Marocaine des Banques au plus tard à 10h00 le jour de calcul de la valeur liquidative.
 - Lieu de réception des souscriptions et rachats : SOGECAPITAL GESTION et auprès du réseau Société Générale Marocaine des Banques
 - Calcul du prix de souscription : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre d'actions en circulation) majorée de la commission de souscription ;
 - Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre d'actions en circulation) minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats : Capitalisant intégrale des revenus.
- Les coupons sont comptabilisés selon la méthode des « coupons courus ».

IV Etablissement de gestion du FCP

Dénomination

: SOGECAPITAL GESTION S.A.

Siège social

: 55, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Capital social

: 1.000.000,00 Dhs

Liste des principaux dirigeants:

Les membres du Directoire :

Président	Amale CHRAIBI
Membre Directeur Général	Adnane BAKHCHACHI

V Etablissement dépositaire et Teneur de comptes

Dénomination sociale

: Société Générale Marocaine de Banques (SGMB)

Siège social

: 55, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Capital social

: 2.050.000.000,00 Dhs

Liste des principaux dirigeants :

Les membres du Conseil de Surveillance

Président	Abdelaziz TAZI
Vice-président	Jean-Paul DELACOUR
Membres	Marc VIENOT Didier ALIX Jean-Louis MATTEI Laila M'ZALI Mohamed Ben Thami TAZI Abdellatif HAKAM Mohamed MEKOUAR Jean François SAMMARCELLI Gérard FLEURY Abdeljalil CHRAIBI



Conseillers	André Lafon
Conseniers	Brokins Zuik
	Brahim Zniber

Les membres du Directoire :

Président	Albert LE DIRAC'H
Directeur Général	Khalid CHAMI
Membre du Directoire	Nezha HAYAT

VII- Commercialisateur

 Dénomination sociale : la Société Générale Marocaine des Banques dont toutes les agences sont habilitées à commercialiser l'OPCVM ainsi que la société de gestion SOGECAPITAL GESTION

1- Société Générale Marocaine des Banques

- Siège social : 55, Bd Abdelmoumen Casablanca.
- Capital social: 2.050.000.000,00 Dhs
- Liste des principaux dirigeants :

Les membres du Conseil de Surveillance

Président	Abdelaziz TAZI
Vice-président	Jean-Paul DELACOUR
Membres	Marc VIENOT Didier ALIX Jean-Louis MATTEI Laila M'ZALI Mohamed Ben Thami TAZI Abdellatif HAKAM Mohamed MEKOUAR Jean François SAMMARCELLI Gérard FLEURY Abdeljalil CHRAIBI
Conseillers	André Lafon Brahim Zniber

Les membres du Directoire :

Président	Albert LE DIRAC'H
Directeur Général	Khalid CHAMI
Membre du Directoire	Nezha HAYAT

2- SOGECAPITAL GESTION

- Siège social : 55, Bd Abdelmoumen Casablanca.
- Capital social: 1.000.000,00 Dhs
- Liste des principaux dirigeants :

Les membres du Conseil de Surveillance

Président	Nezha HAYAT
Vice-président	Mohammed Ali ABABOU
Membres	Albert LE DIRAC'H Abdelaziz TAZI La Société Générale Marocaine de Banques : représentée par Albert LE DIRAC'H Khalid CHAMI



Les membres du Directoire :

Président	Amale CHRAIBI
Membre Directeur Général	Adnane BAKHCHACHI

VIII Commissaire aux comptes

Cabinet

: A. Saaidi et Associés représenté par M. Nawfal AMAR.

Siège social : 4, place Maréchal, Casablanca.

IX Commissions de souscription et de rachat

Commission de souscription :

 En pourcentage : 3% Hors Taxes maximum du montant souscrit dont 0.2%, incompressible acquis au FCP.

• Cas d'exonération : Pour les souscriptions effectuées par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistré sur la même valeur liquidative;

Commission de rachat

• En pourcentage : 1,5% Hors Taxes maximum du montant racheté dont 0.1%, incompressible acquis au FCP

• Cas d'exonération : Pour les rachats effectués par un actionnaire qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative.

NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur d'actions d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de comptes ».

X Frais de gestion

Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par SOGECAPITAL GESTION.

Le taux des frais de gestion est de 2% Hors Taxes maximum. Ils sont prélevés chaque trimestre.

-(1) Frais publications

: 20 000 DH (HT)

- (2) Commissaire aux comptes

: 20 000 DH (HT)

-(3) Commissions CDVM

: 0,025% (HT)

- (4) Dépositaire

: 10 000 DH (HT)

- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4 000 DH (HT)

- (6) Maroclear (droit d'admission)

: 0,0075% si actif inférieur à 100 millions DH (HT)

0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions DH (HT)

0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard DH (HT)

0,0001% si actif supérieur à 1 milliard DH (HT)

Prestations de SOGECAPITAL GESTION

: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

XI Régime fiscal des OPCVM

- Fiscalité de l'OPCVM:

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'OPCVM n'est pas assujetti, à la date de la présente note d'information, aux droits d'enregistrement et de timbre, à l'impôt des patentes ainsi qu'à l'impôt sur les sociétés et la participation à la solidarité nationale.

- Fiscalité des porteurs de part de l'OPCVM :

Le régime fiscal applicable dépend des dispositions fiscales applicables au régime juridique de l'OPCVM et à la situation particulière de l'investisseur (personne physique ou morale, résident ou non). Ainsi, les investisseurs désirant souscrire au présent OPCVM ou effectuer le rachat des actions ou parts dudit OPCVM sont invités à s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal, du régime fiscal qui s'applique à leur situation.

Sous réserves des dispositions des conventions internationales tendant à éviter la double imposition, les règles fiscales applicables sont fixées par le Code Général des Impôts, édité par l'administration fiscale et mis à jour à l'occasion de la loi des Finances.

XII Date et référence de visa

La note d'information a été visée le 30103/2012 sous la référence n°VI/OP/01 (/2012



